

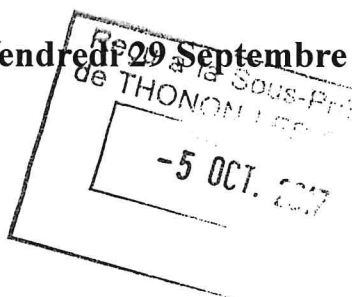


MAIRIE
DE
LA VERNAZ
HAUTE-SAVOIE
74200

République Française

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de LA VERNAZ

Séance du Vendredi 29 Septembre 2017



L'an deux mil dix-sept et le vingt-neuf du mois de Septembre à 20h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame GARIN Jacqueline, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Date de la Convocation du Conseil municipal : 25 septembre 2017.

OBJET :

**DENOMINATION DES VOIES
ET IMPASSES
2017-09-06**

PRESENTS : Mmes GARIN Jacqueline, CETTOUR-CAVé Laetitia, FIGUREAU Marie-Laure, HENNEBIQUE Sylvie, PETITE Virginie, HAUTEVILLE Laurent, HAUTEVILLE Bernard, HAUTEVILLE-LONGET Yves, LABAR Philippe, REQUET Christophe.

Absent : M. MOREL Alain.

Monsieur Laurent HAUTEVILLE a été élu secrétaire de séance.

Il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues, Impasses. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel «dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage est exécuté pour la première fois en charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles».

Il convient pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux ; la localisation par GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Il est proposé au Conseil Municipal de dénomer la voirie communale comme indiqué sur le tableau en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve** la proposition de dénomination des voies, rues et impasses comme indiqué sur le tableau joint.

Ainsi Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire



Jacqueline GARIN
Maire



MAIRIE
DE
LA VERNAZ
HAUTE-SAVOIE
74200

LA VERNAZ



Libellé Voie, Rue et Impasses

Route du Bommely
Impasse du Chef Lieu
Place de la Cure
Chemin du Chaugon
Chemin des Lanches
Route de Trélachaud
Impasse du Gerdyl
Place de la Mairie
Chemin du Torchon
Route de l'Ecole
Route du Plan de la Chaux
Route Impériale
Impasse de la Cruze
Chemin Vers la Chaux
Route de la Villaz
Chemin du Crêt
Route de Vailly
Route du Linage Bis
Route des Grandes Alpes
Route du Jotty
Impasse du Bois Joli
Rond Point de Bioge

Tableau joint à la Délibération
Séance du 29 septembre 2019

Le Maire,

Jacqueline GARIN
Maire

